

## RÈGLEMENT DE JEU CONCOURS

### « CALENDRIER DE L'AVENT 2025 » WESTFIELD FORUM DES HALLES

#### **ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE**

La société ESPACE EXPANSION, Société par Actions Simplifiée au capital de 358.935 €, dont le siège social est situé 7 place du chancelier Adenauer - CS 31622 - 75772 Paris cedex 16, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro B 323 998 690 (ci-après « **l'Organisateur** »), organise un jeu concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « **Calendrier de l'Avent de Noël 2025 WESTFIELD FORUM DES HALLES** » (ci-après le « **Jeu** »), à destination des membres du programme de fidélité et qui se déroulera du 01/12/2025 au 24/12/2025 dans le Centre commercial **WESTFIELD FORUM DES HALLES** (ci-après le « **Centre** »).

#### **ARTICLE 2 : CONDITIONS DE PARTICIPATION**

Le Jeu est réservé à toute personne physique en France membre du programme de fidélité (ci-après le « **Participant** »).

Ne peuvent participer au présent Jeu :

- les mandataires sociaux et employés de l'Organisateur ou de toute autre société du groupe Unibail-Rodamco-Westfield ;
- les personnes ayant collaboré à l'organisation du Jeu ;
- les mandataires sociaux et employés des Centres Commerciaux Westfield et non Westfield ;
- ainsi que les membres des familles et conjoints des personnes ci-dessus mentionnées (même nom de famille, même adresse postale).

**La participation à ce Jeu est gratuite et sans obligation d'achat. Le nombre de participation par Participant est limitée à une seule.**

La participation à ce jeu est strictement nominative, et associée à la seule adresse électronique renseignée lors de l'inscription au programme de fidélité. Par conséquent, l'utilisation de plusieurs adresses électroniques par un même participant est interdite, et entraîne l'exclusion immédiate du Participant ainsi que l'annulation des gains éventuels.

L'Organisateur se réserve le droit de demander à tout participant de justifier du respect de ces conditions. Toute personne qui ne respecte pas ces conditions ou qui refuse de les justifier sera exclue du Jeu. En cas de gain, elle ne pourra pas bénéficier de la dotation.

L'utilisation d'une adresse électronique différente par un même participant serait considérée comme une tentative de fraude entraînant l'exclusion immédiate du Participant et l'annulation des gains éventuels.

#### **ARTICLE 3 : MODALITES DE PARTICIPATION**

Le Jeu est accessible aux Participants du **01/12/2025 à 00h00 au 24/12/2025 à 23h59**.

La participation au jeu est gratuite et sans obligation d'achat.

Le Jeu s'articulera autour de 24 mini jeux : chaque mini-jeu sera accessible seulement une journée. Les 24 jeux sont basés sur 2 mécaniques : des jeux instant-gagnant et des jeux 100% gagnant. Le Participant peut choisir de participer au nombre de jeux qu'il souhaite, de 1 à 24.

#### **A) 13 jeux sont basés sur le principe de l'instant gagnant**

Ces 13 Jeux sont ouverts aux Participants aux dates et heures suivantes :

- Le 02/12/2025 de 00h00 à 23h55.
- Le 06/12/2025 de 00h00 à 23h55.
- Le 08/12/2025 de 00h00 à 23h55.
- Le 11/12/2025 de 00h00 à 23h55.
- Le 14/12/2025 de 00h00 à 23h55.
- Le 16/12/2025 de 00h00 à 23h55.
- Le 17/12/2025 de 00h00 à 23h55.
- Le 18/12/2025 de 00h00 à 23h55.
- Le 20/12/2025 de 00h00 à 23h55.
- Le 21/12/2025 de 00h00 à 23h55.
- Le 22/12/2025 de 00h00 à 23h55.
- Le 23/12/2025 de 00h00 à 23h55.
- Le 24/12/2025 de 00h00 à 23h55.

Pour participer, le participant doit effectuer les opérations suivantes :

- Scanner le code QR situé dans le Centre avec son téléphone ou Accéder à la page d'accueil du Jeu via le site <https://experience.westfield.com/christmas2025-adventcalendar-m2zr>

- Cliquer sur le Jeu portant la date du jour, puis cliquer sur « Je joue » et cocher la case pour accepter les conditions générales ;

- S'identifier sur son compte fidélité avec son identifiant et son mot de passe.

Si le Participant ne dispose pas de compte fidélité, il sera redirigé vers le formulaire d'inscription au programme de fidélité du centre concerné. En ce cas, le Participant reste libre de souscrire ou non au programme de fidélité. Il est néanmoins rappelé que le Jeu est réservé aux membres du programme de fidélité ;

- Il/Elle saura alors immédiatement s'il a gagné ou non le lot.

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement (ci-après le « **Règlement** »), dans son intégralité ainsi que le respect de la législation en vigueur sur le territoire français (notamment, les lois relatives à l'Informatique, aux Libertés, au respect des bonnes mœurs, à la propriété littéraire et artistique).

La participation au présent Jeu implique une attitude loyale, responsable et digne impliquant notamment le respect des règles du présent Règlement et des droits des autres participants.

Le Participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas conforme au respect des principes du présent Règlement.

**B) Les 11 autres jeux sont des jeux 100% gagnants sous forme d'une carte à gratter ou à retourner, qui relève une offre ou un cadeau contre achat**

Ces jeux sont ouverts aux participants aux dates et heures suivantes :

- Le 01/12/2025 de 00h00 à 23h55.
- Le 03/12/2025 de 00h00 à 23h55.
- Le 04/12/2025 de 00h00 à 23h55.
- Le 05/12/2025 de 00h00 à 23h55.
- Le 07/12/2025 de 00h00 à 23h55.

- Le 09/12/2025 de 00h00 à 23h55.
- Le 10/12/2025 de 00h00 à 23h55.
- Le 12/12/2025 de 00h00 à 23h55.
- Le 13/12/2025 de 00h00 à 23h55.
- Le 15/12/2025 de 00h00 à 23h55.
- Le 19/12/2025 de 00h00 à 23h55.

Pour participer, le participant doit effectuer les opérations suivantes :

- Scanner le code QR situé dans le Centre avec son téléphone ou Accéder à la page d'accueil du Jeu via le site <https://experience.westfield.com/christmas2025-adventcalendar-m2zr>
- Cliquer sur le Jeu portant la date du jour, puis cliquer sur « Je joue » et cocher la case pour accepter les conditions générales ;
- S'identifier sur son compte fidélité avec son identifiant et son mot de passe.

Si le Participant ne dispose pas de compte fidélité, il sera redirigé vers le formulaire d'inscription au programme de fidélité du centre concerné. En ce cas, le Participant reste libre de souscrire ou non au programme de fidélité. Il est néanmoins rappelé que le Jeu est réservé aux membres du programme de fidélité ;

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement (ci-après le « Règlement »), dans son intégralité ainsi que le respect de la législation en vigueur sur le territoire français (notamment, les lois relatives à l'Informatique, aux Libertés, au respect des bonnes mœurs, à la propriété littéraire et artistique).

La participation au présent Jeu implique une attitude loyale, responsable et digne impliquant notamment le respect des règles du présent Règlement et des droits des autres participants.

Le Participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas conforme au respect des principes du présent Règlement.

#### **ARTICLE 4 : DOTATION**

##### **A- 10 Jeux instant gagnant**

La dotation est composée de 1986 lots :

- 1 Coffret Adopt Parfum d'une valeur de 15,95€
- 1 carte cadeau Histoire d'Or de 100€
- 1 Set de Blind Boxe Pop Mart d'une valeur de 180€
- 1 lot de 2 Cartes cadeaux Westfield d'une valeur de 150€ chacune, soit 300€ au total
- 1 Snow-kissed holiday timeless look makeup gift set KIKO d'une valeur de 49,99€
- 2 Bombshell coffrets Cadeau 3 pièces Victoria's Secret d'une valeur unitaire de 99,99€, soit 199,98€ au total
- 990 Boules de Noël en bois Westfield d'une valeur de 594€
- 990 Cordons téléphone Westfield d'une valeur de 1138,5€

La valeur totale de la dotation est de 2578,42€.

Le nombre de Gagnants est : 1987 au total, répartis de cette façon

- 1 Gagnant pour le Jeu Coffret Adopt Parfum en date du 06/12/2025
- 1 Gagnant pour le Jeu carte cadeau Histoire d'Or de 100€ en date du 22/12/2025
- 1 Gagnant pour le Jeu Set de Blind Boxe Pop Mart en date du 14/12/2025
- 1 Gagnant pour le Jeu Cartes cadeaux Westfield d'une valeur de 300€ en date du 24/12/2025
- 1 Gagnant pour le Jeu Snow-kissed holiday timeless look makeup gift set KIKO en date du 11/12/2025
- 1 Gagnant pour le Jeu Bombshell coffret Cadeau 3 pièces Victoria's Secret en date du 18/12/2025

- 1 Gagnant pour le Jeu Bombshell coffret Cadeau 3 pièces Victoria's Secret en date du 23/12/2025
- 330 Gagnants pour le Jeu Boules de Noël en date du 08/12/2025
- 330 Gagnants pour le Jeu Boules de Noël en date du 16/12/2025
- 330 Gagnants pour le Jeu Boules de Noël en date du 20/12/2025
- 330 Gagnants pour le Jeu Cordons téléphone en date du 02/12/2025
- 330 Gagnants pour le Jeu Cordons téléphone en date du 17/12/2025
- 330 Gagnants pour le Jeu Cordons téléphone en date du 21/12/2025

La dotation remportée ne pourra donner lieu de la part des Gagnants à aucune négociation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Dans l'hypothèse où un Gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelle que raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée dans les conditions décrites dans le présent Règlement, il serait considéré comme ayant renoncé au bénéfice complet de ladite dotation et ne pourra prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie de la part de la Société Organisatrice à ce titre.

#### B- 11 Jeux 100% gagnants

La dotation est constituée de 10 offres commerciales valables dans les magasins du Centre Commercial Westfield Forum des Halles, voir conditions en boutiques :

- 25% sur le produit préféré chez Cleor Forum des Halles du 12/12/2025 au 13/12/2025 inclus
- -50% sur la boîte de 12 Original Glazed chez Krispy Kreme Forum des Halles du 10/12/2025 au 11/12/2025 inclus
- 50% de remise sur toute la carte, hors boissons chaudes et softs, chez Häagen-Dazs Forum des Halles du 03/12/2025 au 04/12/2025 inclus
- Le nappage et le topping offerts pour l'achat d'une gaufre de Liège chez Waffle Factory Forum des Halles du 15/12/2025 au 16/12/2025 inclus
- Remise de -20% sur l'ensemble du magasin chez Leonidas Forum des Halles du 01/12/2025 au 02/12/2025 inclus
- -20 % sur l'ensemble du magasin, offre non cumulable, chez VENISE au Forum des Halles du 04/12/2025 au 05/12/2025 inclus
- un Bubble Tea acheté = un Bubble Tea offert chez MomenTea Forum des Halles du 09/12/2025 au 10/12/2025 inclus
- un sundae ou un donut offert pour l'achat d'un Menu Maxi chez Mc Donald's Forum des Halles du 07/12/2025 au 08/12/2025 inclus
- 1 masque offert tous les 20€ d'achat, puis 1 produit full size offert dès 70€ d'achat chez GLOWSTATION Forum des Halles du 13/12/2025 au 14/12/2025 inclus
- Le 2e topping offert, et 2 boissons achetées la 3<sup>ème</sup> offerte chez Chatime Forum des Halles du 05/12/2025 au 06/12/2025 inclus puis du 19/12/2025 au 20/12/2025 inclus

Le nombre de Gagnants est : illimité.

La dotation remportée ne pourra donner lieu de la part des Gagnants à aucune négociation d'aucune sorte, ni à la remise de sa contre-valeur en argent, ni à son remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit.

Dans l'hypothèse où un Gagnant ne voudrait pas ou ne pourrait pas, pour quelle que raison que ce soit, bénéficier de tout ou partie de la dotation gagnée dans les conditions décrites dans le présent Règlement, il serait considéré comme ayant renoncé au bénéfice complet de ladite dotation et ne pourra prétendre à une quelconque indemnisation ou contrepartie de la part de la Société Organisatrice à ce titre.

### **ARTICLE 5 : INFORMATION DES GAGNANTS ET RETRAIT DU LOT**

#### A- 13 Jeux instant gagnant

Le Gagnant est désigné selon le principe de « l'instant gagnant », déterminé aléatoirement à l'avance. Sur la base de calculs préalables (algorithme, propriété de 21 Factory, sous-traitant de l'Organisateur), des heures et des dates

précises d'instants gagnants seront déterminées pour les lots précités. Pour chaque « Instant gagnant », la première personne qui ouvrira la page du Jeu après cette date et cette heure sera le gagnant du lot en question.

Les participants seront informés directement sur la page du jeu s'ils ont gagné ou non le prix. Les gagnants recevront une confirmation par courrier électronique à l'adresse qu'ils ont renseigné lors de la création de leur compte et devront venir chercher leur récompense à la Direction du Centre Westfield Forum des Halles.

Afin de récupérer son/leur lot, le ou les Gagnant(s) devra(ont) se présenter à Westfield Forum des Halles **à compter de la date précisée dans l'email gagnant**, suivant la réception de l'email d'informant qu'il a gagné obligatoirement muni de leur pièce d'identité.

Ils disposeront de 15 jours à compter de la date de réception de l'email gagnant pour venir récupérer leur lot à l'endroit indiqué dans leur email de confirmation de gain : soit directement en boutique, soit à l'Accueil du Centre, soit à la Direction du centre de Westfield Forum des Halles.

Si le Gagnant ne vient pas récupérer son lot dans le délai imparti mentionné ci-dessus, il perd le bénéfice de son lot, sans que la responsabilité de l'Organisateur ne puisse être engagée et sans indemnité ou compensation financière aucune. L'Organisateur se réserve le droit de réattribuer le Lot à un autre Participant du Jeu.

La dotation ne peut faire l'objet de revente.

#### B- 11 Jeux 100% gagnant

Le Gagnant est désigné grâce au principe de « l'instant gagnant » et le jeu est 100% gagnant dans la limite des stocks de lots disponibles.

Les Participants seront informés directement sur la page de révélation du Jeu du lot qu'ils ont gagné et par email à l'adresse qu'il(s) a/ont renseigné lors de la création de son/leur compte et devra se présenter dans le lieu et sur la période de validité précisée dans le mail de confirmation muni de leur pièce d'identité, et du mail de confirmation du jeu.

Si le Gagnant ne vient pas récupérer son lot dans le délai imparti mentionné ci-dessus, il perd le bénéfice de son lot, sans que la responsabilité de l'Organisateur ne puisse être engagée et sans indemnité ou compensation financière aucune. La dotation ne peut faire l'objet de revente.

### **ARTICLE 6 : LITIGES ET RESPONSABILITES**

L'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable si, en cas de force majeure ou de nécessité justifiée, il était amené à annuler le présent Jeu, à l'écourter, à le proroger ou à en modifier les conditions.

L'Organisateur pourra annuler ou suspendre tout ou partie du Jeu ou exclure l'un des Participants s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit. Il se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les Dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

En cas d'incidents sur le lot, l'Organisateur se réserve le droit de remplacer tout ou partie du lot par un autre lot de valeur équivalente. L'Organisateur ne saurait être tenu responsable de l'utilisation, voire du négoce du lot par le Gagnant.

L'Organisateur décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance de la Dotation attribuée et/ou du fait de son utilisation et exclut toutes garanties à l'égard du Gagnant.

En cas de litige relatif à l'interprétation et à l'exécution du présent règlement de Jeu, l'Organisateur recherchera une solution amiable du litige avec le(s) Participant(s). A défaut de règlement amiable, toute contestation relève de la compétence des tribunaux judiciaires.

## **ARTICLE 7 : DONNEES PERSONNELLES**

Les données personnelles collectées dans le cadre du Jeu sont exclusivement destinées à l'Organisateur et à toute société du Groupe Unibail Rodamco Westfield et seront traitées conformément aux dispositions applicables à la protection des données à caractère personnel et en particulier celles du Règlement UE 2016/679 du 27 avril 2016 (ci-après le « RGPD ») et de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée (ci-après la « Loi Informatique et Libertés »).

- Dans le cadre du Jeu, seront collectées les données personnelles des Participants suivantes :
  - Nom ;
  - Prénom ;
  - Adresse email (ci-après les « **Données Personnelles** »).
- Les responsables de traitement seront :
  - L'Organisateur ;
  - Unibail Management, société par actions simplifiée au capital de 20 000 000€ dont le siège social est situé 7 place du Chancelier Adenauer 75016 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 414 878 389.
- Les Données Personnelles seront collectées, stockées, consultées et traitées :
  - Pour l'inscription au programme de fidélité ;
  - Pour la participation des Participants au Jeu ;
  - Pour la désignation du ou des Gagnants.
- La base légale de ce traitement est l'exécution d'un contrat, le présent Règlement.
- Les Données Personnelles ne feront l'objet d'aucun transfert en dehors de l'Union Européenne. Aucun profiling ne sera réalisé.

Sera destinataire des Données Personnelles des Participants :

- L'Organisateur (y compris le personnel des Centres Commerciaux) ;
- 21 Factory pour permettre l'identification des Participants via le QR code et qui fournit le Jeu.

Les Données Personnelles des Participants et des Gagnants seront conservées pour la durée du Jeu, augmentée de deux (2) mois.

Les Données Personnelles collectées sont obligatoires pour participer au Jeu. Par conséquent, le Participant qui exercera le droit de suppression de ses Données Personnelles le concernant avant la fin du Jeu sera réputé renoncer à sa participation.

En vertu du RGPD et de la Loi Informatique et Libertés, les Participants et Gagnants disposent des droits suivants :

- Accéder à leurs Données Personnelles, notamment pour vérifier leur exactitude et leur exhaustivité ;
- Demander une rectification de leurs Données Personnelles ;
- S'opposer ou demander une limitation du traitement de leurs Données Personnelles ;
- Demander la portabilité des Données Personnelles ;
- Donner des instructions sur le traitement de leurs Données Personnelles après leur mort.

Pour exercer les droits cités ci-dessus, les Participants et Gagnants peuvent envoyer un mail à l'adresse suivante : [MyRights](https://www.myrights.eu). Si vous souhaitez obtenir des informations complémentaires, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : [data.protection@urw.com](mailto:data.protection@urw.com) ou par voie postale à l'adresse 7 place du Chancelier Adenauer, 75116 PARIS, France.

Par ailleurs, si le Participant et/ou Gagnants ne sont pas satisfaits de la manière dont sont traitées leurs Données Personnelles, ils pourront introduire une réclamation auprès de la CNIL, 3, place de Fontenoy 75007 Paris.

#### **ARTICLE 8 : CONVENTION DE PREUVE**

Il est convenu que l'Organisateur pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de toute nature ou sous tous formats ou supports informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par l'Organisateur, notamment dans ses systèmes d'information.

Les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par l'Organisateur dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

#### **ARTICLE 9 : COMMUNICATION DU REGLEMENT DE JEU**

Le Règlement complet du Jeu est accessible sur le site internet du Centre à l'adresse suivantes : <https://experience.westfield.com/christmas2025-adventcalendar-m2zr>

Le Règlement du Jeu peut également être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande écrite par courrier à l'adresse de l'Organisateur stipulée à l'article 1 du présent Règlement.

Toute modification ou interruption du Jeu ou modification du présent Règlement fera l'objet d'un avenant qui sera publié directement sur le site internet du Centre.

Toute réclamation doit faire l'objet d'une demande écrite à l'attention de l'Organisateur à l'adresse email suivante à l'article 1 du présent règlement.

L'Organisateur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de répondre ou non à toute correspondance relative au Jeu.

#### **ARTICLE 10 : LOI APPLICABLE**

Le Jeu et l'interprétation du présent Règlement sont soumis au droit français, sans préjudice des dispositions d'ordre public applicables dans le pays du domicile du Participant.

Tout différend né à l'occasion de ce Jeu, qui ne serait pas réglé par un mode alternatif de règlement des litiges, sera soumis aux juridictions françaises compétentes.